

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-32

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE ETUDES ECONOMIQUES D'ANALYSE ET DE FAISABILITE INDUSTRIELLE

Commune d'implantation	Maîtrise d'ouvrage	Entreprise concernée
MONTJOI	Commune de Montjoi	HOTEL-RESTAURANT

Par délibérations en date des 22, 23 janvier et 14 octobre 1987, 20 juin 1988, 9 mars et 19 décembre 1989, 18 juin 1990, 15 janvier et 18 juin 1991, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental d'Intervention Economique et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Les modalités d'octroi des aides relatives à la réalisation d'études économiques de faisabilité industrielle sont définies aux articles 83 à 85 de l'arrêté précité.

Ces articles stipulent que le Conseil Général peut apporter une aide financière aux personnes morales de droit public qui engagent la réalisation d'études économiques prospectives ou analytiques de portée générale ou liées à la faisabilité de projets particuliers.

Le dossier susceptible de donner lieu à une aide du département au titre du Fonds Départemental d'Intervention Economique a été soumis à un Comité Technique qui s'est réuni le Mardi 4 octobre 2005 pour étudier, entre autre la demande formulée par la commune de Montjoi.

1 - ETUDE POUR L'INSTALLATION D'UN HÔTEL RESTAURANT SUR LA COMMUNE DE MONTJOI

► LES RAISONS

La commune de Montjoi souhaite réaliser une étude de faisabilité en vue de la création d'un hôtel restaurant 3 étoiles. A cet effet, elle souhaite :

P examiner la viabilité du projet quant à la demande actuelle et aux cibles de clientèle potentielle,

P connaître les éléments techniques et financiers pour un bon positionnement de la structure hôtel-restaurant.

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

La commune de Montjoi a acquis 2 bâtiments et a la volonté de les rénover afin de réaliser un hôtel-restaurant 3 étoiles de la façon suivante:

- réalisation de 12 chambres dans le premier bâtiment : 4 standards, 4 supérieures, 3 de luxe et une suite,
- réalisation d'un restaurant dans le deuxième bâtiment qui pourra également être utilisé par les résidents de l'hôtel, 30-35 couverts,
- réalisation d'une salle de réunion pouvant accueillir 12 à 25 personnes qui pourrait servir à la clientèle de l'hôtel mais également à la commune.

La clientèle identifiée à priori est plutôt citadine, elle séjourne essentiellement le week-end et recherche le calme, le charme, les racines, la courtoisie et une cuisine de qualité.

Une première estimation des travaux de rénovation des bâtiments est évaluée à un coût d'opération de 406 415 € T.T.C à la charge de la commune. L'objectif de ce projet est double :

- P** rendre la Bastide encore plus attrayante,
- P** redonner vie au village.

► LA RECEVABILITE

L'étude de faisabilité pour ce projet hôtelier 3 étoiles montre un potentiel réel en matière de restauration individuelle ou de groupe (mariages, célébrations, divers,...) mais le potentiel hôtelier paraît faible.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le coût de l'étude est évalué à :

Étude de marché (1ère phase)	6 800,00 €
Définition du concept (2ème phase)	3 400,00 €
Faisabilité économique (3ème phase)	2 800,00 €
Estimation des travaux (4ème phase)	2 800,00 €
TOTAL H.T	15 800,00 €

LE PLAN DE FINANCEMENT

Subvention du Conseil Général	7 900,00 €
Autofinancement/emprunt	7 900,00 €
TOTAL	15 800,00 €

Après examen de la demande, le comité technique du F.D.I.E. considérant :

- que le projet touristique devrait permettre une nouvelle offre sur ce secteur,
 - que l'étude permet de mieux cibler la demande actuelle tant dans le domaine de l'hébergement que du séminaire,
- ❖ propose d'accorder à la commune de Montjoi une subvention de **7 900 €** pour l'étude en vue de création d'un Hôtel-restaurant,

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi :

- d'une subvention de **7 900 €** à la commune de Montjoi pour l'acquisition de deux bâtiments en vue de création d'un Hôtel-restaurant.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental article 6171 sous fonction 91.

Autorisation d'engagement 2005	85 000,00 €
Engagé à ce jour	61 568,00 €
Engagement à la commission permanente de ce jour	7 900,00 €
Disponible	15 532,00 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-32

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE
ETUDES ECONOMIQUES D'ANALYSE ET DE FAISABILITE
INDUSTRIELLE**

Commune d'implantation	Maîtrise d'ouvrage	Entreprise concernée
MONTJOI	Commune de Montjoi	HOTEL-RESTAURANT

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique du Fonds départemental d'intervention
économique réuni le 4 octobre 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la commune de Montjoi une subvention de 7 900 € pour la
réalisation d'une étude en vue de la création d'un hôtel-restaurant ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 6171,
sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,